

**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT  
AU GRADE DE TECHNICIEN SUPERIEUR EN CHEF  
DE L'ECONOMIE ET DE L'INDUSTRIE**

**SESSION 2023**



**EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE N° 2**

**DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023**



**ETUDE DE CAS  
OPTION VEHICULES**



**(Durée : 2 heures - Coefficient : 2)**

**REMARQUES IMPORTANTES :**

- les copies doivent être rigoureusement anonymes et ne comporter aucun signe distinctif ni signature, même fictive, sous peine de nullité.
- le candidat est libre de traiter les exercices dans l'ordre souhaité.
- le candidat s'assurera, à l'aide de la pagination, qu'il détient un sujet complet **(le sujet comporte 2 pages d'énoncé et 1 document annexé)**.



## RECEPTION

### ETUDE DE CAS N°1

En tant que futur responsable d'équipe, vous êtes l'approbateur d'un dossier (document 1) concernant l'importation d'un véhicule poids lourd et le carrossage de celui-ci.

- a) Dans ce type de dossier, que vérifiez-vous en priorité ?
- b) N'ayant pas réalisé la visite physique du véhicule, que demandez-vous comme explications à l'opérateur en charge du dossier ?
- c) Le dossier vous est transmis avec le procès verbal de réception à titre isolé signé par l'opérateur.
  - les dimensions et les masses du véhicule sont-elles correctement remplies ? Quel commentaire pouvez-vous faire ?
  - les documents techniques et le procès verbal d'essai de la barre anti-encastrement (non fourni pour l'examen) prévoient une déformation maximale de 0.30 m. Le porte-à-faux arrière maxi est donné à 2.07 m en tenant compte de la barre anti-encastrement, est-ce que cela est acceptable ?
  - pouvez-vous donner les valeurs G et G1 que vous auriez inscrites sur le procès verbal de réception à titre isolé si vous aviez été l'opérateur en charge du dossier ?
  - le pétitionnaire souhaite rajouter un attelage, valeur S = 1000 kg et positionné à 5.2 m de l'essieu avant. Quelles sont les corrections à apporter au calcul ?
  - Dans la feuille de calcul, des données nommées Ymin/Ymax sont indiquées. Pouvez-vous expliquer ces données ?
  - Approuvez-vous le dossier ? Justifiez

### RÉGLEMENTATION

- a) La réforme sur les importés non conformes est effective depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023. Pouvez-vous expliquer les changements que cela va impliquer, tant du point de vue méthodologique que technique.
- b) Le nouveau règlement relatif à la sécurité générale des véhicules (dit GSR II) est entré en application. Que pouvez-vous en dire ? Comment se présente-t-il ? Expliquez les tableaux repris dans les annexes.  
Expliquez son articulation avec l'arrêté de réception du 11 janvier 2021.

### DOCUMENT JOINT

- Document 1 : pages 1 à 12



## CENTRE DE CONTROLE DE VEHICULES (CCV)

### ETUDE DE CAS N°1-CCV

Vous êtes en train de réaliser la supervision d'un contrôleur. Vous êtes dans cette situation :



- a) A ce niveau du contrôle, pouvez-vous indiquer les points de contrôle que le contrôleur doit effectuer ?

### ETUDE DE CAS N°2-CCV

Votre DREAL a délégation préfectorale pour l'établissement des agréments des contrôleurs et des centres de contrôle technique.

Un futur contrôleur véhicules légers vous demande de l'aide pour obtenir son nouveau numéro d'agrément pour exercer son métier.

- a) Quels documents lui demandez-vous ? Où se trouve la liste des pièces à fournir ?  
b) Suite à la réception du dossier, selon la réglementation, que doit vérifier l'administration ? Quel(s) document(s) allez-vous demander ?  
c) Quels sont les points à vérifier en priorité dans le cadre d'une demande d'agrément ?

### REGLEMENTATION

- a) Quelles ont été les évolutions réglementaires en 2023 concernant le contrôle technique (véhicules légers, lourds) ?





Mercedes-Benz

Mercedes-Benz France
Parc de Rocquencourt
ROCQUENCOURT (Yvelines)

SPECIMEN
P-2 10533

Ref Mercedes: Actros MP3 Euro5 et EEV G1832NL - G1836NL - G1841NL - G1844NL - G1846NL - G1848NL

NOTICE DESCRIPTIVE DES VEHICULES AUTOMOBILES DE MARQUE MERCEDES

0 - GENERALITES

- 0.1 - Constructeur: DAIMLER A.G. - Stuttgart (R.F.A.)
0.1.1 - Représentant agréé en France: MERCEDES-BENZ FRANCE
0.3 - Marque: MERCEDES-BENZ
0.4 - Désignation commerciale: Actros
0.5 - Catégorie Internationale: N3
0.6 - Genre: Châssis-cabine pour CALL-VASP
0.7 - Type: G1E Variantes: 32NL - 36NL - 41NL
0.8 - Puissance administrative: 32 CV

Table with 2 columns: Description (e.g., Véhicule Actros, Sur V ou EEV 2 essieux) and Values (e.g., 12-36-4, 42-46-48)

1 - CONSTITUTION GENERALE

- 1.1 - Nombre d'essieux et de roues: 2 essieux: - 2 roues simples sur essieu 1, - 2 roues jumelées sur essieu 2.
1.1.1 - Emplacement des roues motrices: sur essieu 2.
1.1.2 - Emplacement des roues directrices: sur essieu 1.
1.2 - Dimensions des pneumatiques: Maxi essieu 1 = 7100 kg, Indice mini de charge: (152) - 1
1.3 - Constitution du châssis: longerons et entretoises embouties assemblées par rivets.
1.4 - Emplacement et disposition du moteur: à l'avant, longitudinal.
1.5 - Emplacement de la cabine de conduite: à hauteur du moteur.

2 - MASSES ET DIMENSIONS

- 2.1 - Masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC): (voir NOTA)
2.2 - Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'état (PTRA): (voir NOTA)
2.2.1 - Sans système de freinage de remorque
2.2.1.1 - avec remorque sans frein
2.2.1.1.1 - Masse en charge maxi admissible de la remorque sans frein dans la limite de celui indiqué
2.2.1.1.2 - avec remorque équipée de frein à inertie
2.2.1.2 - Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué
2.2.2 - Avec système de freinage de remorque
2.3 - Masse totale autorisée lorsque le véhicule circule sous couvert de l'autorisation spéciale
2.3.1 - Masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC)
2.3.2 - Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'état (PTRA)
2.4 - Masse en charge techniquement admissible
2.5 - Charges maximales admissibles
2.5.1 - Sur l'essieu 1
2.5.2 - Sur l'essieu 2

Table with 10 columns representing axle load limits (19000, 19000, 19000, 19000, 19000, 19000, 19000, 19000, 19000, 19000) and rows for different configurations.

- 2.6 - Voie essieu 1:
2.7 - Voie essieu 2:
2.8 - Empattement:
2.9 - Poids à vide du véhicule en ordre de marche:
2.9.0 - Total:
2.9.1 - Sur l'essieu 1:
2.9.2 - Sur l'essieu 2:
2.10 - Porte-à-faux avant:
2.11 - Porte-à-faux arrière:
2.12 - Longueur hors tout:
2.13 - Largeur hors tout:
2.14 - Intervalle autorisé pour l'axe vertical, sur le plan horizontal sur lequel se trouve le centre de gravité du véhicule
2.14.1 - Distance mini:
2.14.1.1 - Avec charge maximale:
2.14.1.2 - Avec charge maximale:
2.14.2 - Avec charge maximale:
2.14.2.1 - Avec charge maximale:
2.15 - Distance entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu

Table with 10 columns for axle load limits and rows for various vehicle configurations and dimensions.

NOTA: Si le véhicule est équipé d'un ralentisseur additionnel (voir point 7.9.2), il est admis de pouvoir: a) réduire la masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC) (2.1) et la masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'état (PTRA) (2.3) à la valeur égale au poids de la charge maximale admissible sur l'essieu arrière (2.5.2) dans la limite de 400 kg.

2 - MASSES ET DIMENSIONS (kg et m) (suite)

Versions	1,945 - 2,170															
	57c	57m	57e	57h	60c	60m	60e	60h	63c	63m	63e	63h	66c	66m	66e	66h
2.7	5,700         6,000         6,300         6,600															
2.8 - VEHICULE CHASSIS-CABINE	Ces poids peuvent varier en fonction des options d'équipement.															
2.9 - Poids à vide en ordre de marche	5965	7045	7195	7425	7025	7085	7235	7465	7055	7115	7265	7495	7105	7165	7315	7545
2.9.0 - Total	4810	4865	5000	5200	4805	4860	4995	5195	4805	4860	4995	5195	4815	4870	5005	5205
2.9.1 - Sur l'essieu 1	2175	2180	2195	2225	2230	2235	2240	2270	2250	2255	2270	2300	2290	2295	2310	2340
2.9.2 - Sur l'essieu 2	3,150				3,300			3,300				3,300			3,300	
2.10 - Hauteur hors tout	10,290				10,740			11,040				11,340			11,340	
2.11 - Largeur hors tout								2,500								
2.12 - Longueur hors tout								1,440								
2.13 - Largeur hors tout																
2.14 - Intervalle autorisé pour la projection de la charge	Cet intervalle est repéré par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'axe de l'essieu 2 sur le plan de projection défini ci-contre															
2.14.1 - Avec charge essieu 1 = 12500 kg	1,690	0,465	0,610	0,520	0,730	0,705	0,445	0,555	0,375	0,325	0,585	0,545	0,805	0,780	0,710	0,610
2.14.1.2 - Avec charge essieu 2 = 13000 kg	3,500	0,475	0,415	0,320	0,530	0,505	0,440	0,345	0,555	0,520	0,455	0,360	0,580	0,550	0,480	0,375
2.14.2 - Distance Maxi	1,020	0,970	0,835	0,865	1,085	1,025	0,885	0,920	1,140	1,030	1,030	0,970	1,195	1,130	0,975	1,015
2.14.2.1 - Avec charge essieu 1 = 7100 kg	1,215	1,165	1,025	1,065	1,285	1,230	1,095	1,130	1,355	1,245	1,155	1,190	1,420	1,360	1,210	1,245
2.14.2.2 - Avec charge essieu 1 = 7500 kg	1,455	1,405	1,265	1,305	1,540	1,490	1,360	1,395	1,620	1,505	1,435	1,465	1,700	1,645	1,500	1,540
2.14.2.3 - Avec charge essieu 1 = 8000 kg ou 9000 kg	0,550	0,710	0,910	0,910	0,550	0,710	0,910	0,910	0,550	0,710	0,910	0,910	0,550	0,710	0,910	0,910

- 3.1 - Dénomination du type
- 3.1.1 - Marque
- 3.1.2 - Marquage moteur
- 3.2 - Description générale
  - 3.2.1 - Genre
  - 3.2.2 - Principe de fonctionnement
  - 3.2.3 - Suralimentation
  - 3.2.4 - Dispositifs anti-pollution
  - 3.3 - Nombre et disposition des cylindres
  - 3.4 - Cylindres (cm³)
  - 3.5 - Rapport volumétrique de compression
  - 3.6 - Puissance maximale (kW)
  - 3.7 - Régime de puissance maximale (tr/min)
  - 3.8 - Couple maximal (m.daN)
  - 3.9 - Régime de couple maximal (tr/min)
  - 3.10 - Régime de rotation maximal (tr/min)
  - 3.11 - Carburant utilisé
  - 3.12 - Réservoirs de carburant : Série (1)
  - 3.12.1 - Emplacement
  - 3.12.2 - Capacité en litres
  - 3.12.3 - Matériaux
  - 3.13 - Mode d'alimentation de moteur
  - 3.14 - Type de filtre à air
  - 3.15 - Allumage
  - 3.16 - Tension d'alimentation des circuits électriques (Volts)
  - 3.17 - Dispositif anti-parasitage
  - 3.18 - Refroidissement moteur
  - 3.19 - Nombre de silencieux d'échappement
  - 3.20 - Niveau sonore au point fixe
    - latéral vers l'arrière
    - latéral vers l'avant
    - vertical
    - vertical avec silencieux vertical
  - 3.20.2 - Régime de rotation correspondant (tr/min)
  - 3.20.3 - Position de la sortie d'échappement
  - 3.21 - Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption
  - 3.22 - Consommations conventionnelles de carburant
  - 3.23 - Émissions massiques de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
  - 3.24 - Classe environnementale

Variantes	32	36	41	44	46	48
3.2.1 - Marque	DAIMLER A.G.					
3.2.1.2 - Marquage moteur	OM501 LA V/1   OM501 LA V/2   OM501 LA V/3   OM501 LA V/4   OM501 LA V/5   OM501 LA V/6					
3.2.2 - Principe de fonctionnement	moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vibreur					
3.2.3 - Suralimentation	Allumage par compression à 4 temps					
3.2.4 - Dispositifs anti-pollution	par turbocompresseurs entraînés par les gaz d'échappement et échangeur air / air					
3.3 - Nombre et disposition des cylindres	Système de réduction catalytique avec réservoir d'additif à base d'urée					
3.5 - Rapport volumétrique de compression	18.5 +/- 0.5					
3.6 - Puissance maximale (kW)	235	265	300	320	335	350
3.7 - Régime de puissance maximale (tr/min)	1794					
3.8 - Couple maximal (m.daN)	185		200	210	220	230
3.9 - Régime de couple maximal (tr/min)	1080					
3.10 - Régime de rotation maximal (tr/min)	2500 +/- 60					
3.11 - Carburant utilisé	Gazole					
3.12.1 - Emplacement	Sur demande					
3.12.2 - Capacité en litres	300	330	280	300	300	350
3.12.3 - Matériaux	Acier	X	X	X	X	X
	Aluminium	X	X	X	X	X
3.20.2 - Régime de rotation correspondant (tr/min)	89	89	89	88	88	88
3.20.3 - Position de la sortie d'échappement	Dans l'empalement vers le bas					
3.21 - Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption	Sur demande					
3.22 - Consommations conventionnelles de carburant	0.555/0.874/0.539/0.511/0.470/0.511					
3.23 - Émissions massiques de dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )	17,900/18,100/18,300/18,500/18,700/18,900					

4 - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 - Type de boîte de vitesses : Série : G211 mécanique à 16 rapports avant et 2 marche arrière (1<sup>re</sup> = 17,030), Sur demande : G240(1) / G280 mécanique à 16 rapports avant et 4 marche arrière (1<sup>re</sup> = 17,070), G201/G211 mécanique à 17 rapports avant et 2 marche arrière (1<sup>re</sup> = 14,930), G260 mécanique à 16 rapports avant et 4 marche arrière (1<sup>re</sup> = 17,477), G230 mécanique à 12 rapports avant et 2 marche arrière (1<sup>re</sup> = 11,673), G210/G230 mécanique à 16 rapports avant et 2 marche arrière (1<sup>re</sup> = 14,190), G271/G281 mécanique à 12 rapports avant et 2 marche arrière (1<sup>re</sup> = 14,930), G231(1)/G241 mécanique à 16 rapports avant et 4 marche arrière (1<sup>re</sup> = 17,030), G330 mécanique à 12 rapports avant et 2 marche arrière (1<sup>re</sup> = 11,639). (\*) - Uniquement avec 2 rapports de marche arrière (1<sup>re</sup> et AR2).

4.1.1 - Emplacement du levier de commande : - au plancher. Sur demande : commande de transmission électronique intégrée au siège.

4.2 - Type d'embrayage : mécanique à sec. Sur demande : convertisseur embrayage.

4.2.1 - Mode de commande : par pédale et transmission hydraulique (automatique avec commande de transmission électronique).

4.3 - Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbres à cardan.

4.4 - Démultiplication de la transmission :

4.4.1 - Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 315/76 R 22.5 - 308\*

4.4.2 - Démultiplications et vitesses à 1000 tr/min :

Combinaison des vitesses	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	AR1	AR2
Rapports de la boîte	17,032	14,186	11,501	9,580	7,798	6,496	5,282	4,300	3,670	3,224	2,614	2,177	1,772	1,476				
Rapport du pont										3,077							15,481	12,897
Démultiplications finales	52,401	43,650	35,389	29,478	23,994	19,988	16,253	13,539	11,908	9,920	8,043	6,699	5,452	4,542			47,635	39,684
Vitesses à 1000 tr/min (en km/h)	3,525	4,243	5,236	6,223	7,719	9,267	11,376	12,680	15,554	18,671	22,029	27,649	33,973	40,779	50,149		3,888	4,667

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation d'entrée sur la vitesse de rotation de sortie.

En option : Boîtes de vitesses :

	Vitesse	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	AR1	AR2
G210/G230	Rapport	14,190	11,720	9,580	7,910	6,496	5,358	4,300	3,636	3,224	2,604	2,177	1,799	1,476	1,219	1,000	0,820	12,897	10,719
G240(1)/G280	Vitesse	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	AR1	AR2
G230	Rapport	11,250	9,747	7,716	6,591	5,291	4,430	3,636	3,023	2,604	2,177	1,799	1,493	1,203	1,000	0,820	0,687	10,036	8,800
G271/G281	Vitesse	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	AR1	AR2
G231(1)/G241	Rapport	9,247	8,103	6,593	5,458	4,400	3,641	3,023	2,552	2,215	1,853	1,496	1,233	1,000	0,820	0,687	0,569	8,861	7,233
G330	Vitesse	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	AR1	AR2
G330	Rapport	17,030	14,186	11,501	9,580	7,798	6,496	5,282	4,300	3,670	3,224	2,614	2,177	1,772	1,476	1,200	1,000	15,481	12,897



4 - TRANSMISSION DU MOUVEMENT (Suite)

Rapports	1		2		3		4		5		6		7		8		9		10		11		12		ART		AR1		AR2		AR3		AR4	
	11,639	9,020	7,035	5,452	4,400	3,610	2,643	2,050	1,599	1,239	1,000	0,775	0,617	0,487	0,375	0,287	0,223	0,172	0,132	0,102	0,078	0,060	0,046	0,036	0,028	0,021	0,016	0,012	0,009	0,007	0,005	0,004	0,003	0,002
<b>Vitesse</b>	11,639	9,020	7,035	5,452	4,400	3,610	2,643	2,050	1,599	1,239	1,000	0,775	0,617	0,487	0,375	0,287	0,223	0,172	0,132	0,102	0,078	0,060	0,046	0,036	0,028	0,021	0,016	0,012	0,009	0,007	0,005	0,004	0,003	0,002
<b>Rapport</b>	11,639	9,020	7,035	5,452	4,400	3,610	2,643	2,050	1,599	1,239	1,000	0,775	0,617	0,487	0,375	0,287	0,223	0,172	0,132	0,102	0,078	0,060	0,046	0,036	0,028	0,021	0,016	0,012	0,009	0,007	0,005	0,004	0,003	0,002

(\*) : uniquement de marche arrière (AR1 et AR2).

En option : Ponts sur toutes les boîtes de vitesses :

Rapports de pont (pour toutes les BV)										
HL6	4,533	3,712	2,909	2,300	1,840	1,440	1,110	0,860	0,660	0,510
HL7	4,631	3,771	2,959	2,340	1,870	1,460	1,130	0,880	0,680	0,530
HL8	4,733	3,879	3,040	2,420	1,940	1,500	1,160	0,910	0,710	0,560

4.5 - Vitesse maximale effective : 90.  
 4.5.1 - Système de régulation de proximité (ART) : (sur demande) - Ce montage permet une assistance au conducteur afin de conserver une vitesse constante ou une distance de sécurité constante avec le véhicule le précédant.  
 4.6 - Indicateur de vitesse : oui  
 4.7 - Compteur kilométrique : oui  
 4.8 - Chronotachygraphe : oui, sauf spécifique.  
 4.9 - Limiteur de vitesse : oui

5 - SUSPENSION  
 5.1 - Avant : Essieu rigide - ressorts à lames - 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique - barre stabilisatrice.  
 5.2 - Arrière : Essieu rigide - 2 coussins d'air - 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique - barre stabilisatrice.  
 5.2.1 - Suspension de l'essieu moteur : pneumatique

6 - DIRECTION

6.1 - Type de direction : à vis et circulation de billes avec amplificateur hydraulique.  
 L'effort volant est amplifié par pression hydraulique par fonction de direction du boîtier de direction. Cette pression est délivrée par une pompe hydraulique entraînée par le moteur.  
 6.2 - Diamètre de braquage hors-tout :

Empattement	31	33	43	48	51	60	66	80
Ø de braquage (m)	15,8	17,3	18,1	20,0	21,0	22,9	25,8	24,9
Ø de volant (mm)	450 ou 500							

7 - FREINAGE  
 7.1 - Frein de service : Système de freinage électropneumatique à gestion électronique composé de :  
 • 2 circuits indépendants entièrement pneumatiques agissant respectivement sur les roues avant et arrière (type I-II).  
 • circuit de commande électropneumatique.  
 7.2 - Répartiteur de freinage : non, fonction gérée électroniquement agissant sur l'ensemble des roues du véhicule tracteur et sur le circuit de commande de la remorque.  
 7.2.1 - Dispositif antibloqueur des roues : oui, intégré au système de freinage électronique à gestion électronique, catégorie 1. Un capteur par roue.  
 7.3 - Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits du frein de service.  
 7.4 - Frein de stationnement : à main par levier agissant sur :  
 - les roues arrière.  
 - les roues avant et arrière pour les PTRA > 44 tonnes.  
 7.5 - Mode de transmission des efforts aux roues  
 7.5.1 - Frein de service : par air sous pression.  
 7.5.2 - Frein de secours : par air sous pression.  
 7.5.3 - Frein de stationnement : 2 cylindres à ressort à l'avant (2 cylindres à ressort supplémentaires l'arrière pour les PTRA > 44 tonnes).  
 7.6 - Assistance des freins : oui.  
 7.6.1 - Frein de service : air comprimé fourni par un compresseur entraîné par le moteur et distribué par un robinet électropneumatique déclenché électriquement par la pédale.  
 7.6.2 - Frein de secours : voir frein de service.  
 7.6.3 - Frein de stationnement : air comprimé permettant le dessinage - serrage des cylindres à ressort par un robinet.  
 7.7 - Réservoir de fluide ou d'énergie : 5 à 10 réservoirs d'air comprimé

Circuit AV	12 x 30 litres
Circuit AR	11 x 30 litres
pare + remorque	11 x 25 litres
servitudes	minimum 1 x 7,5 litres
soupleur d'air	minimum 3 x 4 litres
suspension pneumatique arrière	100 à 200 litres de 1 à 5 réservoirs
suspension pneumatique inférieure	100 à 140 litres de 1 à 5 réservoirs

(\*) Dans le cas d'un assocateur à double cartouche, absence de réservoir d'air.

7.7.1 - Mode d'alarme pour les défaillances : voyant lumineux sur la planche de bord (écran multifonctions)  
 7.7.2 - Paramètres mesurés pour les alarmes : défauts des pneumatiques ou électroniques.  
 7.7.3 - Mode de contrôle du bon fonctionnement des alarmes :  
 - Par la réalisation d'une défaillance.  
 - Par la mise sous tension pour l'antibloqueur.  
 7.8 - Type de freins :  
 7.8.1 - Frein de service :  
 7.8.1.1 - sur l'essieu 1 : à disques ventilés.  
 7.8.1.2 - sur l'essieu 2 :  
 7.8.2 - Frein de secours :  
 7.8.3 - Frein de stationnement :  
 7.9 - Dispositif ralentisseur :  
 7.9.1 - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II : Non concerné.  
 7.9.2 - Dispositif ralentisseur additionnel avec bénéfice de poids prévu au note du chapitre 2 : Sur demande électrique ou hydraulique agissant sur la transmission.  
 7.9.3 - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis : ralentisseur sur échappement + soupape à décharge commandée.  
 7.10 - Circuit de freinage pour la remorque : oui - en porteur remorqueur.  
 Alimentation : pneumatique et Commande : pneumatique ou électrique, assurée par une norme ISO 7233/1985.  
 7.10.1 - Commande séparée de freinage de la remorque : non.  
 7.10.2 - Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui.

8 - CARROSSERIE  
 8.1 - Carrosserie : en tôles-cabine.  
 8.2 - Matériaux constituant la carrosserie : tôle d'acier soudée.  
 8.2.1 - Toit ouvrant : oui, en tôle, sur demande - en verre, commande électrique.  
 8.3 - Nombre de places assises : en variante cabine courte : 2 en variante cabine moyenne : 2, sur demande : 3 ou 7 en variante cabines espace : 2, sur demande : 3 ou 7 en variante cabines megaspaces : 2.  
 8.4 - Sièges :  
 8.4.1 - Avant : sièges conducteur et convoyeur réglables, sur demande : Siège convoyeur avec assise relevable (toutes variantes), Siège convoyeur fixe (variantes cabine moyenne), Banquette double siège (variantes cabine moyenne et espace).  
 8.4.2 - Arrière : Siège arrière droit fixe (en variante cabine espace et megaspaces), Banquette AR fixe (en variante cabines espace).  
 8.5 - Nombre de portes :  
 8.5.1 - Latérales : 2.  
 8.5.2 - Arrière : 0.  
 8.5.3 - Fermetures : de sécurité à 2 points.  
 8.6 - Emplacement et mode d'ouverture des vitres :  
 Sur portes : 2 glaces descendant à commande électrique.  
 Sur panneau arrière : 2 vitres fixes en cabines courte et moyenne (sur demande en cabine espace).  
 Sur demande : suppression des vitres en cabine moyenne.

8.7 - Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :  
 8.7.1 - Pare-brise : verre feuilleté.  
 8.7.2 - Vitres latérales : verre trempé.  
 8.7.3 - Vitres arrière : verre trempé.  
 8.7.4 - Toit ouvrant (sur demande) : verre trempé.  
 8.8 - Equipement des places assises en ceintures de sécurité :  
 8.8.1 - Places avant : 2 ou 3 ceintures 3 points à enrouleur.  
 8.8.2 - Places arrière : 4 ceintures 3 points à enrouleur.  
 8.9 - Dispositif de protection latérale : non.  
 - Ensemble à installer lors du carrossage.  
 - La fixation et la position du dispositif devront être vérifiées après carrossage.  
 8.10 - Dispositif de protection contre l'encastrement :  
 8.10.1 - Avant : oui.  
 8.10.2 - Arrière :  
 - Ensemble fourni sur demande ou à installer lors du carrossage.  
 - Ensemble indépendant constitué d'une traverse de section rectangulaire et de 2 goussets montés sous l'extrémité des longerons.  
 - La fixation et la position du dispositif devront être vérifiées après carrossage.  
 8.11 - Système anti-projections :  
 8.11.1 - Essieu 1 : oui, sauf si carrosserie incompatible (Art. 2 - A.M. du 18.09.92).  
 - Système constitué de garde-boue, bavette et lapes extérieures. La lace interne des garde-boue est typique d'un dispositif anti-projections homologué.  
 8.11.2 - Essieu 2 : non.  
 - Ensemble à installer lors du carrossage sauf si carrosserie incompatible (Art. 2 - A.M. du 18.09.92).  
 - La fixation et la position du système devront être vérifiées après carrossage.

9 - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION  
 9.1 - Feux de route : 2 [Sur demande : grilles de protection sur feux AV].  
 9.2 - Feux de croisement : 2, groupés aux feux de route.  
 9.3 - Feux de position :  
 9.3.1 - Avant : 2, incorporés aux feux de croisement.  
 9.3.2 - Latéraux : 2x1 incorporés avec les feux indicateurs de direction latéraux, 2x1, combinés avec les feux d'encombrement AR.  
 - installation à compléter lors du carrossage.  
 - la fixation et la position devront être vérifiées après carrossage.  
 9.3.3 - Feux de position arrière : 2.  
 - indicateurs de changement de direction :  
 - Avant : 2, groupés avec les feux de route.  
 - latéraux : 2 groupés avec les feux de position latéraux.  
 - arrière : 2 groupés avec les feux de position arrière.  
 - feu stop : 2 groupés avec les feux de position arrière.  
 - feu stop central : Non.  
 - feu stop de la plaque d'immatriculation : 1 combiné avec le feu de position arrière gauche.  
 9.4 - Cataphores réfléchissants :  
 9.4.1 - Cataphores réfléchissants :  
 9.4.2 - Cataphores réfléchissants indépendants + 2x1 combinés avec les feux d'encombrement AR.  
 - installation à compléter lors du carrossage.  
 - la fixation et la position devront être vérifiées après carrossage.  
 9.4.3 - Arrière : 2x1 combinés avec les feux de position.  
 9.9 - Feux de position avant et arrière par fonctionnement simultané des indicateurs de direction.  
 9.10 - Feux de position avant : 2, groupés avec les feux de croisement.  
 9.11 - Feux de position :  
 9.11.1 - Avant : 2, indépendants.  
 9.11.2 - Arrière : 2, combinés avec le feu de position arrière gauche.  
 9.12 - Feux d'encombrement :  
 9.12.1 - Avant : 2, combinés avec les feux de position.  
 9.12.2 - Arrière : 2, combinés avec les feux de position.  
 9.13 - Dispositif de signalisation complémentaire arrière : non.  
 - installation à compléter lors du carrossage.  
 - la fixation et la position devront être vérifiées après carrossage.  
 9.14 - Feux spéciaux : Non

10 - DIVERS  
 10.1 - Accessoires :  
 10.1.1 - Essuie-glace : 2 à deux vitesses avec essuie-glace intermittent.  
 10.1.2 - Lave-glace : oui.  
 10.1.2.1 - Lave phare : sur demande (à installer sur les feux à décharge).  
 10.1.3 - Rétroviseurs :  
 10.1.3.1 - Extérieur :  
 - côté gauche : 2 dont 1 grand angle.  
 - côté droit : 4 dont 1 grand angle.  
 10.1.3.2 - Intérieur : non.  
 10.1.4 - Avertisseur sonore : 1 électrique derrière la planche de bord, 1 électrique devant, 1 électrique derrière, 1 électrique devant, 1 électrique devant et droit, sur demande : 2 électriques, 1 électropneumatique, 1 électropneumatique devant et droit.  
 - 2 électropneumatiques sur pivotant.  
 10.1.5 - Dispositif antiviol : oui, verrou de colonne de direction, système d'arrêt par frein de démarrage par interrupteur.  
 10.1.6 - Extincteur : à installer lors du carrossage du véhicule.  
 10.1.7 - Chauffage autonome : sur demande, 3 combustibles.  
 10.2 - Marques d'identité :  
 10.2.1 - Emplacement de la plaque du constructeur : sur le nez de la carrosserie, au-dessus du passage de la barre de torsion.  
 10.2.2 - Emplacement de la trappe à froid du numéro d'identification : sur le longeron droit, au-dessus de l'essieu 1.  
 10.2.3 - Structure du numéro d'identification :

W	D	B	9	J	O	O	3	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20

Caractères n° 1 à 3 : code constructeur.  
 Caractères n° 4 à 9 : type, version et variante (caractère n° 9 : selon norme ISO 7233/1985).  
 Caractère n° 10 : direction (1 - à gauche - 2 - à droite).  
 Caractère n° 11 : usine de production, de 1 à 9.  
 Caractères n° 12 à 17 : n° d'ordre de fabrication.  
 10.2.4 - Le numéro d'identification commence à : WDB 930 01.1.007 003  
 10.2.5 - Identification du moteur : sur le côté gauche du bloc-moteur.

11 - VISITES TECHNIQUES

- 11.1 - Emplacement de la plaque du correcteur : sans objet.
- 11.2 - Pression déclarée par le constructeur (bar) : 9,8.
- 11.3 - Pression de disjonction (bar) : 12,3.
- 11.4 - Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur):
- 11.4.1 - à la tête d'alimentation (de couleur rouge) (bar) : 7,5 à 8,5.
- 11.4.2 - à la tête de commande (de couleur jaune) (bar) : 7,5 à 8,5.
- 11.5 - Longueur des bras de levier (mm) : sans objet.
- 11.6 - Course maximale des actionneurs de freins (mm) : sans objet.
- 11.7 - Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Affectation	Circuit avant	Circuit arrière	Faire et remorque	Servitabo	Aspenseur d'air (*)	Autre (*)
Inscription	AV	AR	ST + R	SV	AS	SP

Ces réservoirs sont étiquetés en partie basse d'unouchon de purge de type vis "quart de tour" saisi (\*)  
 11.8 - Observations : Dans le cas de changement de dimensions de pneumatiques, le nouveau paramétrage de l'électronique devra faire l'objet d'une attestation fournie par le constructeur MERCEDES-BENZ, précisant les nouvelles dimensions des pneumatiques.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Mandataire MERCEDES-BENZ FRANCE SAS - Parc de Rocquencourt - BP 100 - 78153 LE CHESNAY CEDEX que les véhicules sont conformes à la norme internationale N3 -

genre CAM - VASP de marque MERCEDES-BENZ dont les types - variantes - versions sont :

Types :	G18	Variantes :	32NL - 36NL - 41NL - 44NL - 46NL - 48NL	Versions :	39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c - 57c - 60c - 63c - 66c 39m - 42m - 45m - 48m - 51m - 54m - 57m - 60m - 63m - 66m 39e - 42e - 45e - 48e - 51e - 54e - 57e - 60e - 63e - 66e 39h - 42h - 45h - 48h - 51h - 54h - 57h - 60h - 63h - 66h
---------	-----	-------------	---	------------	--

Livres :  
 - en châssis cabine selon aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application de ce code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour le type de véhicule concerné. Il doit être vérifié après complétement de montage qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

TRANSPORTEUR EXCEPTIONNELS DE MARCHANDISES, D'ENGINS, DE VEHICULES :

La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une concession suffisante à l'effet d'une autorisation de transports exceptionnels. Ce véhicule peut être transporté sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du code de la route dans les conditions de poids ci-après :

Poids total roulant autorisé (PTRA) : 62 - 62 (voir pt. 2.3.2. de la notice descriptive)  
 NOTA : - Mention à inscrire sur le certificat d'immatriculation : TE POSSIBLE R.322-2, - ENSEMBLE + 5 ESSIEUX : 1 TONNE, UNIQUEMENT POUR LES VEHICULES MUNIS DE FREINS A RESSORT SUR LES ESSIEUX 1 ET 2.

- Véhicule conforme aux limites du niveau G de la directive 2008/74/CE pour les moteurs OM501LA V/1, OM501LA V/2, OM501LA V/3, OM501LA V/4, OM501LA V/5, OM501LA V/6 ;  
 - Véhicule conforme aux limites du niveau X de la directive 2008/74/CE pour les moteurs OM501LA EEV/1, OM501LA EEV/2, OM501LA EEV/3, OM501LA EEV/4, OM501LA EEV/5 ;

Vu et approuvé sous le n° P-2442-06-03  
 Fait à Montlhéry, le 16 mars 2011  
 Pr. Le Directeur Régional de France

Fait à Montlhéry, le 16 mars 2011

L'ingénieur de l'Industrie et des Mines  
 Florian VASSEUR

Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules  
 Michel CHAPUT

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussignés MERCEDES-BENZ FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUECOURT (Yvelines), représentant dûment accrédité de DAIMLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions :

a) que le véhicule livré :  
 - en châssis cabine (voir NOTA 1) (1)  
 - en VASP (voir NOTA 2)

(2) - Dénomination :  
 (D1) - Marque : MERCEDES-BENZ  
 (D2) - Type : G18 Variantes (1) : 32NL, 36NL, 41NL, 44NL, 46NL, 48NL Versions (1) : 39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c - 57c - 60c - 63c - 66c  
 39m - 42m - 45m - 48m - 51m - 54m - 57m - 60m - 63m - 66m  
 39e - 42e - 45e - 48e - 51e - 54e - 57e - 60e - 63e - 66e  
 39h - 42h - 45h - 48h - 51h - 54h - 57h - 60h - 63h - 66h

(D3) - Dénomination commerciale : Astra  
 (E) - Numéro d'ordre dans la série ou numéro d'identification : WDB 970

(F1) - Masse en charge maximale techniquement admissible (Kc) (1) :  
 (F2) - Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kc) (1) :  
 (F3) - Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (1) :

19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000
19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000
32000	36500	37900	40000	44000(3)	47000	44000	44000

(G) - Catégorie internationale : N3  
 (H) - Genre national (1) : CAM - VASP  
 (K) - Numéro de la réception par type : P-2442-05-03

(P1) - cylindrée (cm3) : 11966 Variantes (1) :  
 (P2) - Puissance nette maximale (KW) (1) :  
 (P3) - Source d'énergie : EO

32	44	46	48
305	320	335	350

(P4) - Puissance administrative (CV) : 32 CV  
 (S1) - Nombre de places assises (y compris le conducteur) (1) : 2 - 3 - 6 - 7  
 (U1) - Niveau sonore à l'arrêt (dB A) (1) :

Avec matriculation Euro 5			
69	80	88	88
69	88	88	88
83	83	83	83

(U2) - Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min)  
 (V7) - CO<sub>2</sub> (g/km)  
 (V9) - Classe environnementale

Avec matriculation ECV			
69	80	88	88
69	88	88	88
83	83	83	83

0555-08746	0555-0974K
------------	------------

(1) - Rayer les mentions inutiles  
 (2) - Références communautaires de la directive 1999/37/CE relatives aux certificats d'immatriculation.  
 (3) - Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du Code de la Route dans les conditions de poids ci-après :  
 Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) : - jusqu'à 62 tonnes (avec cylindres à ressort sur essieux 1 et 2).

est entièrement conforme au type, variante, version dont le détail est fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus  
 b) que ce véhicule sort de nos usines (ou magasins) pour être livré à :  
 (nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut, du distributeur)

T.V.A. française acquittée sur la déclaration périodique des opérations de ventes au détail - d'origine de visa n° 5/99 du 21/12/99 de la DSF des Yvelines

Fait à Rocquencourt, le :  
 MERCEDES-BENZ France (à compléter par la Préfecture)

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule, le constructeur ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :  
 - soit un certificat de carrossage conforme aux dispositions du paragraphe A de l'annexe 1 de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camionnettes et véhicules remarquables ou, pour le montage d'un dispositif d'arrimage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de l'annexe 1 de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles ;  
 - soit un certificat de conformité conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles ;  
 - soit un procès-verbal de réception complémentaire ;

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule, le constructeur ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :  
 - soit un certificat de conformité conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles ;  
 - soit un procès-verbal de réception complémentaire ;

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Nous, soussignés MERCEDES-BENZ FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUECOURT (Yvelines), représentant dûment accrédité de DAIMLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat ci-dessus sort de nos usines équipé de :

Chauffage autonome	liquide	OUI - NON	(1) Pneumatiques :	Essieu 1 : 315/70 R 22,5 - 305/70 R 22,5 - 315/60 R 22,5 - 295/80 R 22,5 - 315/80 R 22,5 - 385/65 R 22,5 - 385/55 R 22,5 - 13 R 22,5 - 12 R 22,5	(1)
Système de régulation	et de proximité (ART) :	OUI - NON	Essieu 2 : 315/70 R 22,5 - 305/70 R 22,5 - 315/60 R 22,5 - 295/80 R 22,5 - 315/80 R 22,5 - 13 R 22,5 - 12 R 22,5	(1)	
Dispositif antibloquant	:	OUI	Charges maximales techniquement admissibles (indiquées sur la plaque constructeur) :		
Cylindres à refroidissement	:	OUI - NON	Essieu 1 : 7100Kg - 7500Kg - 8000Kg - 9000 Kg	(2)	
Réservoirs de refroidissement	Emplacement :	OUI - NON	Essieu 2 : 12600Kg - 13000Kg	(2)	
Ralentisseurs	Nombre et capacité :	OUI - NON	Suspension de l'essieu moteur : pneumatique	(2)	
Ralentisseurs	prévu au point 7.9.2 :	OUI - NON	Dispositif de protection arrière contre l'encastrement	(2)	
Ralentisseurs	de ce ralentisseur :	OUI - NON	d'origine Mercedes-Benz	OUI - NON (1)	
Ralentisseurs	de ce ralentisseur :	OUI - NON	(1) : Rayer les mentions inutiles.	(2) : à compléter.	

SPECIMEN



Mercedes-Benz

N° Dossier : 0122 [REDACTED]

N° Châssis (E) : WDB9300321L [REDACTED]

## ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Pays de provenance : ALLEMAGNE  
Date de première immatriculation : 08/06/20 [REDACTED]  
Genre (J1) : CHASSIS-CABINE  
Marque (D1) : MERCEDES-BENZ  
Dénomination commerciale (D3) : ACTROS G1841NL

Attestation effectuée à la demande de [REDACTED]

Nous, soussignés Mercedes-Benz Trucks France, représentant dûment accrédité de Daimler Truck AG, constructeur des véhicules de marque Mercedes-Benz et Fuso, certifions que le véhicule désigné ci-dessus est :

Conforme au T.V.V. (D.2) : G1841NL42c  
CNIT (D.2.1) : -  
Sous le numéro de réception (K) : P-2442.06.03, réceptionné le 16/03/2011

(F.1)	MMTA (en kg) :	19000
(F.2)	PTAC (en kg) :	19000
(F.3)	PTRA (en kg) :	44000
	Charge maximale sur essieu 1 (en kg) :	7500
	Charge maximale sur essieu 2 (en kg) :	12600
	Charge maximale sur essieu 3 (en kg) :	-
	Charge maximale sur essieu 4 (en kg) :	-
(G)	Masse en service (en kg) :	-
(G.1)	Poids à vide national (en kg) :	-

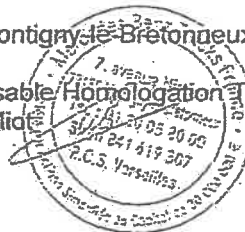
Observations :

- Présence d'une barre anti-encastrement AR non homologation MBT.

Cette attestation ne permet pas l'immatriculation dans le SIV. Le véhicule devra faire l'objet d'une présentation en Réception à Titre Isolé auprès des services de la D.R.E.A./D.R.I.E.E. de votre région.

Fait à Montigny-le Bretonneux, le 05/08/2022

Responsable Homologation Trucks  
Cédric Mide



Mercedes-Benz Trucks France S.A.S.U  
Adresse Postale:  
CS 10749 Montigny-le-Bretonneux  
78182 Saint-Quentin en Yvelines Cedex  
N° T.V.A. FR 22 841 619 307 - Capital 2 000 000 €  
Siren 841 619 307 R.C.S. Versailles - Siret 841 619 307 00017 - APE 4519Z

Siège Social:  
7, avenue Nièpe  
78180 Montigny-le-Bretonneux  
Tél : +33 (0)1 30 05 80 00  
Fax : +33 (0)1 30 05 80 01  
www.mercedes-benz.fr



Mercedes-Benz – Marques déposées de Daimler AG, Stuttgart, Allemagne

MODELE 2016  
(A partir du 01.03.2016)

ANNEXE VII

CERTIFICAT DE CARROSSAGE

Permettant, en application de l'article 12.1 de l'arrêté du 19 juillet 1954 modifié,  
l'immatriculation du véhicule sans réception à titre isolé.  
(à fournir en 2 exemplaires pour immatriculation)

Situation du véhicule : carrossage d'un véhicule usagé lourd ou léger (article 13 de l'arrêté du 19 juillet 1954).

Le constructeur soussigné \_\_\_\_\_ inscrit sous le n° 21-2Z au 29-10Z du code NAF (1)  
 Le carrossier-constructeur, soussigné CARROSSERIE \_\_\_\_\_ inscrit sous le n° 24-2A ou 29-20Z du code NAF (1)  
 Demeurant à \_\_\_\_\_ TÉL : \_\_\_\_\_  
 Déclare avoir monté sur le véhicule désigné ci-après et appartenant à (nom et adresse) \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 La carrosserie suivante Multibonno P-13T Sans

- et ramifier sur le véhicule pour l'ra immatriculé sans réception complémentaire comme tenu de ce que :
- le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur ou dans le certificat de conformité et n'a subi aucune transformation,
  - le véhicule satisfait dans les conditions prévues par les articles d'application, aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-8, R.321-10 et R.413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné.
  - la porte à faux AR du véhicule, non compris les ferrures et chambrées (X = 1,380 m), satisfait aux limites minimales (1,050 m) et maximales ( 1,440 m) fixées par le constructeur :
    - dans sa notice descriptive ou dans le certificat de conformité (1)
    - dans l'accord joint de son service technique (2)
  - et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.
  - les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur.
  - la largeur du véhicule ( 2,550 m) n'exécède pas celle fixée par le constructeur ( 2,550 m).
  - le véhicule ne sera pas immatriculé dans les zones TCP ou n'est pas un véhicule spécialisé non affecté au transport de marchandises (RESP, SRSP, VASP).
  - le véhicule ne sera pas immatriculé sous un double genre et (ou) une double carrosserie.

CARACTERISTIQUES DU VEHICULE (2) :

(J1) Genre (3) : CAM  
 (J3) Carrosserie (4) : BEN AMO  
 (D1) Marque : MERCEDES-BENZ  
 (D2) Type : G18 41NL 42c  
 (E) N° Identification : WDB24300321156536  
 (S1) Nb pièces assemblées (conducteur compris) : 2  
 (G1) Poids à vide national : 10 684 Kg  
 Empattement : F = 4,200 m  
 F (5) = 4,200 m

DIMENSIONS DU VEHICULE CARROSSE (hors tout) :

Longueur : L = 6,880 m  
 Largeur : l = 2,550 m  
 Surface : L x l = 17,544 m²

CARACTERISTIQUES DE LA CARROSSERIE :

Longueur utile de chargement : T = Cf Annexe IX m  
 Porte à faux antérieure du véhicule : X = 1,380 m  
 Longueur des ferrures et chambrées : C = 0,000 m  
 Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière :  
 Y = Cf Annexe IX m  
 Porte à faux arrière utile : Xu = T/2 - Y = Cf Annexe IX m  
 Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) avant, ou à l'axe du pivot : F - Y = Cf Annexe IX m

- Poids total autorisé en charge : PTAC = 19 000 Kg  
 - Poids à vide (6) (avec carrosserie) PC + Ca = 10 570 Kg  
 PV, = PC + M + Ca = 10 570 Kg  
 PC : poids du châssis cabine en ordre de marche comprenant : réservoirs pleins, outillage de bord, sans conducteur ni passager, sans porte-roues ni roue de secours, avec accumulateurs.  
 M : poids du ou des porte-roues de secours garnis.  
 Ca : poids de la carrosserie vide et de ses équipements.

- Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) avant du véhicule carrossé (ou sous pivot semi-remorque) : PV, AV = 5 133 Kg

- Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) arrière du véhicule carrossé (6) : PV, AR = 5 437 Kg

- Poids du conducteur et des passagers : p = 75 kg x (conducteur + passagers) p = 150 Kg

- Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) avant (7) : (cas de cabine avancée) (1) : p, AV = p = 157 Kg  
 (cas de cabine normale) (1) : p, AV = p/2 = \_\_\_\_\_ Kg  
 (Calcul fait dans le cas de cabine "hors série", voir (7))

- Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) arrière (7) : (cas de cabine avancée) (1) : p, AR = \_\_\_\_\_ Kg  
 (cas de cabine normale) (1) : p, AR = p/2 = \_\_\_\_\_ Kg  
 (Calcul fait dans le cas de cabine "hors série", voir (7))

- Chargement : Ch = PTAC - PV - p. = 8 280 Kg

(1) Aucun des deux relevés pour et du véhicule à garer, par conformité et caractéristiques respectives (Annexe 5 NAF, R.312-24 du code de la route)

- (1) Barrer la mention inutile.
- (2) Voir notice descriptive ou le certificat de conformité.
- (3) Le genre indiqué ne peut être différent de celui indiqué sur le certificat d'immatriculation du véhicule usagé.
- (4) La carrosserie indiquée doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues à l'annexe V de l'arrêté du 9 février 2009 modifié relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules.
- (5) F = distance de l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) avant, ou de l'axe du pivot d'attelage, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.
- (6) Joindre les tickets de pesée correspondants.
- (7) Dans le cas de cabine "hors série" p, AV et p, AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et de ses passagers par rapport à l'essieu considéré.



## PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'imprimé : [REDACTED]

<b>NATURE DU CONTRÔLE</b> Contrôle technique périodique	<b>(3) DATE DU CONTRÔLE</b> [REDACTED]	<b>N° DU PROCÈS-VERBAL</b> [REDACTED]
--	---	--

<b>(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE</b>	<b>(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ</b>
---------------------------------	---

<p style="text-align: center;">Favorable</p> <p><b>(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ</b> [REDACTED]</p> <p style="text-align: center;"><b>NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE</b> Contrôle technique périodique</p> <p style="text-align: center;"><b>IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE</b></p> <p>N° D'AGRÈMENT : [REDACTED]</p> <p><b>(9) RAISON SOCIALE</b> : [REDACTED]</p> <p><b>(3) COORDONNÉES</b> : [REDACTED]</p> <p style="text-align: center;"><b>(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR</b></p> <p>N° D'AGRÈMENT : [REDACTED] NOM ET PRÉNOM : [REDACTED] SIGNATURE : [REDACTED]</p> <p style="text-align: center;"><b>IDENTIFICATION DU VÉHICULE</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">(2) Immatriculation et pays [REDACTED] (F)</td> <td style="width: 33%;">Date d'immatriculation 08/06/20[REDACTED]</td> <td style="width: 33%;">Date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation 08/06/20[REDACTED]</td> </tr> <tr> <td>Marque MERCEDES BENZ</td> <td>Genre CAM</td> <td>Carrosserie BEH AHD</td> </tr> <tr> <td>(1) N° dans la série du type (VIN) WDB9300321 [REDACTED]</td> <td colspan="2">(5) Catégorie internationale N3</td> </tr> <tr> <td>Type/CNIT 930.03</td> <td colspan="2">Énergie 60</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Document(s) présenté(s) Certificat d'immatriculation barré par l'ancien propriétaire</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;"><b>(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ</b> 307310</p>	(2) Immatriculation et pays [REDACTED] (F)	Date d'immatriculation 08/06/20[REDACTED]	Date de 1 <sup>ère</sup> mise en circulation 08/06/20[REDACTED]	Marque MERCEDES BENZ	Genre CAM	Carrosserie BEH AHD	(1) N° dans la série du type (VIN) WDB9300321 [REDACTED]	(5) Catégorie internationale N3		Type/CNIT 930.03	Énergie 60		Document(s) présenté(s) Certificat d'immatriculation barré par l'ancien propriétaire			<p><b>DÉFAILLANCES MINEURES :</b></p> <p>0.2.1.c.1. NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU VÉHICULE : Documents du véhicule illisibles ou comportant des imprécisions matérielles</p> <p>0.6.1.a.1. NOTICE DESCRIPTIVE OU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : Absent ou non-conforme</p> <p>0.6.2.a.1. CERTIFICAT DE CARROSSAGE : Absent ou non conforme</p> <p>0.6.6.a.1. JUSTIFICATIF DE SUIVI DES RÉSERVOIRS D'AIR : Absent ou non conforme</p> <p>3.3.1.b.1. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Miroir ou dispositif légèrement endommagé ou mal fixé Droite</p> <p>4.2.1.a.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Dysfonctionnement d'une source lumineuse Avant Gauche</p> <p>8.2.22.a.1. OPACITÉ : Mesures d'opacité légèrement instables</p> <p>8.2.22.c.1. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important</p> <p>Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P1957</p>
(2) Immatriculation et pays [REDACTED] (F)	Date d'immatriculation 08/06/20[REDACTED]	Date de 1 <sup>ère</sup> mise en circulation 08/06/20[REDACTED]														
Marque MERCEDES BENZ	Genre CAM	Carrosserie BEH AHD														
(1) N° dans la série du type (VIN) WDB9300321 [REDACTED]	(5) Catégorie internationale N3															
Type/CNIT 930.03	Énergie 60															
Document(s) présenté(s) Certificat d'immatriculation barré par l'ancien propriétaire																

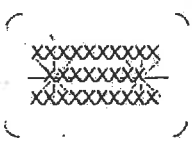
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES</b>
-------------------------------------	---

<p>ÉTAT DE CHARGE : En Charge</p> <p>CATÉGORIE DU VÉHICULE : Véhicule à moteur de transport de marchandises</p> <p>IMMATRICULATION DU VÉHICULE ASSOCIÉ :</p> <p style="text-align: center;"><b>INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE</b></p> <p>PROCÈS-VERBAL N° :                      DATE :</p> <p>N° D'AGRÈMENT DU CENTRE :</p>	<p>Opacité des fumées (= à 0.70 m<sup>-1</sup>) :</p> <p>CS : &lt;0.10 m<sup>-1</sup> C6 : &lt;0.10 m<sup>-1</sup> C7 : &lt;0.10 m<sup>-1</sup> Moyenne : &lt;0.10 m<sup>-1</sup></p> <p>Frein de service :</p> <p>Efficacité globale (= à 45%) : 59%</p> <p>Efficacité par essieu : E1 : 57% E2 : 61%</p> <p>Déséquilibre (&lt; à 20%) : E1 : 11% E2 : 10%</p> <p>Frein de stationnement : Efficacité (= à 18) : 28%</p> <p>Frein de secours : Indépendance des circuits</p> <p>Feu de croisement (-0.5% à -3%) : G : -2.2 D : -2.1 0.8 = h = 1.0 m</p>
--	--

XXXXXXXXXXXX

CT XX/XX/XXXX

N° d'agrément : XXXXXXXX  
N° de série : XXXXXXXXXXXXXXXXXX  
N° d'imprimé : [REDACTED]



3875



Europäische Gemeinschaft  
Bundesrepublik Deutschland

D

Zulassungsbescheinigung Teil II  
(Fahrzeugbrief)

Свидетельство до владения - Часть II / Permisso de circulación: Parte II / Ověření v registraci - Cast II / Registreringsattest: Del II / Registreringsintyg: Del II /  
Άδειά κυκλοφορίας (Πρωτογενής Έγκριση): Μέρος II / Registration certificate: Part II / Certificat d'immatriculation: Partie II / Prometna dozvola / Carta di circolazione: Parte II /  
Registrācijas apliecība: II. daļa / Registrācijas liudzījums: II. daļa / Formální ověření: II. část / Certificat la Registrasjon: II. del / Kentekenbewijs: Deel II /  
Dowód Rejestrowy: Część II / Certificado de matrícula: Parte II / Certificat de immatriculare: Partea II / Ověření o evidenci: Cast II / Prometna dovoljenje: Del II /  
Rekisterintodistus: Osa II / Registreringsbevis: Del II

Diese Bescheinigung nicht im Fahrzeug aufbewahren!

A	Amliches Kennzeichen	
B	Datum der Erstzulassung des Fahrzeugs	08.06.2021 (1) Anzahl der Verläufer
C3.1 C6.1	Name oder Firmenname	Wegro Schrott- Metallhandel, Unresthof
C3.2 C6.2	Vorname(n)	
C3.3 C6.3	Anschrift zum Zeitpunkt der Ausstellung der Bescheinigung	Ruhrstraße 16 22761 Hamburg
C4c	Der Inhaber der Zulassungsbescheinigung wird nicht als Eigentümer des Fahrzeugs ausgewiesen.	



Landesbetrieb Verkehr  
Zulassungsbehörde  
Schmarnburgallee 43  
22525 Hamburg  
Hannich

Nur zur Nutzung des Sicherheitscodes im internetbasierten Zulassungsverfahren freilegen. Dokument nur unbeschädigt gültig.

GB443972

(Nummer der Zulassungsbescheinigung)

(Fahrzeug-Identifizierungsnummer als Barcode)

D.1	Marke	MERCEDES-BENZ	(23) Baum für interne Vermerke des Herstellers
	Typ	950 AS	
D.2	Verlänger	-	
	Version	-	
D.3	Handelsbezeichnung(en)	1841 L 30702 3 L	
(2)	Handelskennzeichnung	DEIMLES (D)	
(2.1)	Code der (2)	1313	(2.2) Code der (2) Hersteller
E.	Fahrzeug-Identifizierungsnummer	WDB9306821	(3) Prüfwert zur Fahrzeug-Identifizierung
J	Fahrzeugklasse	AS	(4) Art der Zulassung
(5)	Beschreibung der Fahrzeug-klasse und des Aufbaus	LKW F STEPMILLEN MIT ABS-11 ARSETZVORRICHTUNG	(24) Diese Bescheinigung wurde für das nebenstehend beschriebene Fahrzeug ausgestellt durch Zulassungsbehörde bzw. Genehmigungsbehörde:
R.	Farbe des Fahrzeugs	-	(11) Code der Farbe
P.1	Inhalt in cm <sup>3</sup>	11946	P.2 (12) Höchstleistung in kW (Nennleistung bei 1500 U/min)
P.3	Leistungsmerkmal oder Geräuschemission	DTESSEL	P.4 (13) Code der Leistungsmerkmal oder Geräuschemission
K	Nummer der EG-Typgenehmigung oder ADE	-	(10) Code der EG-Typgenehmigung oder ADE
(17)	Merkmale zur Erleichterung der Erleichterung	EF	(6) Merkmal zur Erleichterung
(25)	Zusätzliche Vermerke der Zulassungsbehörde		

(24) Diese Bescheinigung wurde für das nebenstehend beschriebene Fahrzeug ausgestellt durch Zulassungsbehörde bzw. Genehmigungsbehörde:

Landesbetrieb Verkehr  
Zulassungsbehörde  
Schmarnburgallee 43

Datum: 08.02.2021

Unterschrift: Hannich



Fahrzeugbrief-Nr. Zulassungsbescheinigung Teil II - GB443972 - 7 - Aufzeichnung der ZS-Teil II im Verkehrslizenz (S17 Bhs 3 FZM)

(maschinenlesbare Nummer der Zulassungsbescheinigung)

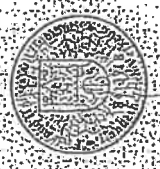


Zulassungsbescheinigung Teil I

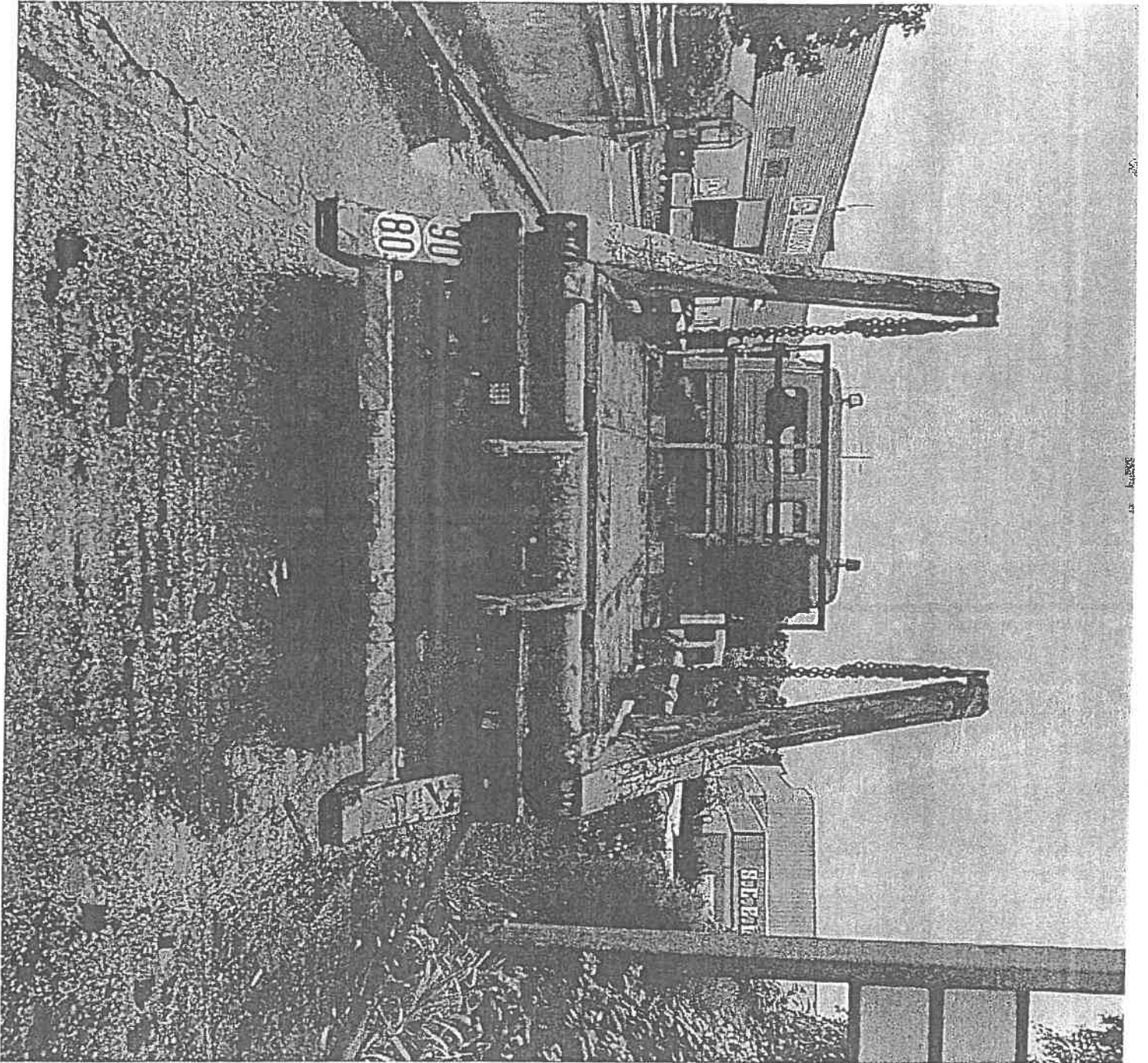
HH-50-035-2 J  
 Bundesrepublik  
 Hamburg  
 04.02.2021  
 08:40:55  
 22761 Hamburg  
 04.02.2021  
 08:40:55

1	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
2	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
3	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
4	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
5	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
6	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
7	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
8	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
9	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
10	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
11	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
12	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
13	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
14	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
15	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
16	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
17	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
18	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
19	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
20	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
21	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
22	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
23	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
24	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
25	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
26	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
27	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
28	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
29	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
30	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
31	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
32	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
33	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
34	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
35	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
36	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
37	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
38	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
39	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
40	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
41	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
42	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
43	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
44	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
45	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
46	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
47	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
48	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
49	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900
50	008306-200	AM 15 35 1000000000	1900

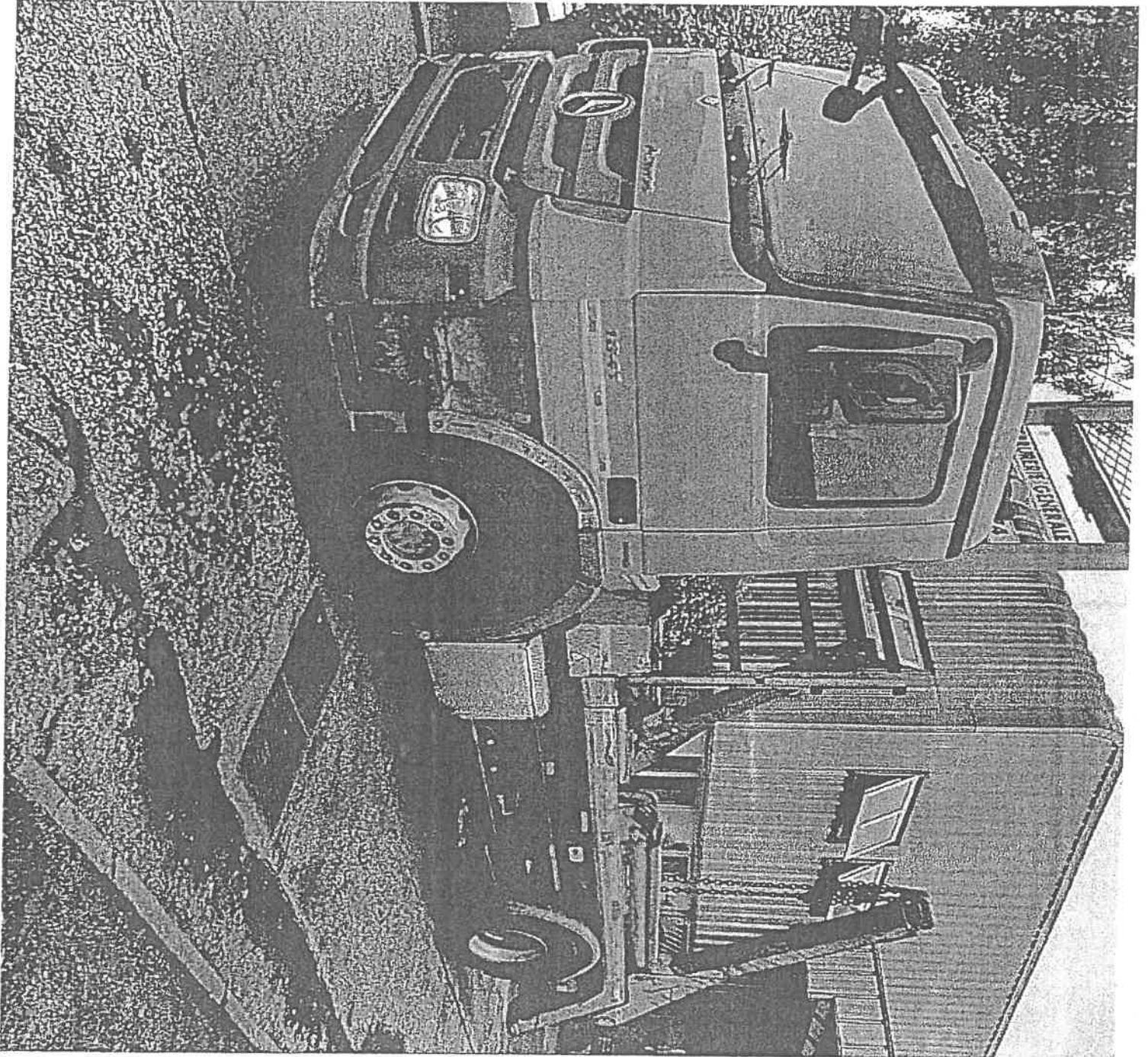
0 1 AUF LAUFGEHEMME ZULAMH.-LAST M. DURCHG. BREMSANLAG  
 F 24000 KG; ZULAMH.-LAST B-STAND / ZENTRALACHSENANH.  
 12500 KG; ZULAMH.-LAST AM KUEPL. PUNKT 100 KG 36/53/EG  
 (R) = 7170MM\*\*77



HH-WE 444  
 WDS93003214562836  
 Hamburg  
 04.02.2021  
 Betriebsteil: Verkehrs  
 LBV-MZ12







**VÉHICULE DE CATÉGORIE N  
CALCUL DE RÉPARTITION DES CHARGES POUR UNE BENNE AMOVIBLE**

**Ne remplir que les cases grisées – Ne saisir aucune unité (m, kg, L, %), seulement des chiffres**

Demandeur					
Véhicule : marque		MERCEDES			
type		G18			
VIN					
Immatriculation					
Date de mise en circulation (jj/mm/aaaa)		06/06/11			
Date					
Signature					
Masse maximale techniquement autorisée	MMTA (COC 16.1)	19 000 kg	Longueur	8,51 m	
Poids total autorisé en charge	PTAC	19 000 kg	Largeur	2,51 m	
Nombre de passagers y compris conducteur	N	2	Surface	21,36 m <sup>2</sup>	

DÉTERMINATION DE LA MASSE À VIDE EN ORDRE DE MARCHÉ					
Pesée avant		5 040 kg			
Pesée arrière		5 300 kg			
Carburant 1	Volume	270 L	Densité	0,840 kg/L	Distance à l'axe de l'essieu 1
Carburant 2				0,840 kg/L	1,7 m
Additif		105 L		1,090 kg/L	2,6 m
Masse carburant manquant	AV	108 kg	AR	73 kg	Total
Masse AdBlue manquant		39 kg		64 kg	181 kg
Masse à vide en ordre de marche		5 187 kg		5 437 kg	10 624 kg

MASSES MAXIMALES TECHNIQUEMENT ADMISSIBLES			DÉTERMINATION DE L'EMPATTEMENT THÉORIQUE	
		MMTA essieux (COC 16.2)	Théorie	Distance (COC 4.1)
Avant	Essieu 1	7 500 kg	7 500 kg	
Arrière	Essieu 2	12 600 kg	12 600 kg	1-2 Essieu 1 à essieu 2
				4,2 m
				Empattement théorique =
				4,2 m

RÉPARTITION DE LA MASSE DES OCCUPANTS			
Occupants	Distance par rapport à l'essieu 1 (m)	Distance par rapport à l'essieu avant théorique	Nombre d'occupants
rangée de sièges n°1	-0,2 m	-0,2 m	2
rangée de sièges n°2		0 m	
rangée de sièges n°3		0 m	

CAPACITÉ DE CHARGEMENT	
Charge maximale autorisée au point d'attelage	S (COC 19)
Distance du point d'attelage à l'axe du dernier essieu	
Distance du point d'attelage à l'axe de l'essieu arrière théorique	0 m
Distance du point d'attelage à l'axe de l'essieu avant théorique	4,2 m
Longueur utile de chargement de la benne sur le véhicule	5,65 m
Porte-à-faux arrière utile à l'axe du dernier essieu	1,8 m

RECEVABILITÉ EN CATÉGORIE N SELON 2018/856 Annexe I partie A 83			
	Valeur	Critère	
Nombre de places	2	9	
Masse de l'équipement ne servant pas à contenir, manipuler ou arrimer les marchandises prise en compte dans la pesée			
Charge utile	0 233 kg	150 kg	
Masse à vide en ordre de marche	5 187 kg	5 437 kg	Total
Conducteur et passagers	157 kg	7 kg	150 kg
Attelage	0 kg	0 kg	0 kg
Maximum	7 500 kg	12 600 kg	19 000 kg
Chargement maximal	2 156 kg	7 170 kg	8 226 kg
Chargement minimal	-1 544 kg		

POSITIONS EXTRÊMES DU CENTRE DE GRAVITÉ DE LA BENNE AMOVIBLE			
Porte-à-faux arrière maximal à l'axe du dernier essieu compte-tenu des caractéristiques du dispositif anti-encastrement			2,07 m
			par rapport au dernier essieu
			Longueur maximale de la benne
Ymax	1,101 m	1,101 m	5,499 m
Ymin	0,539 m	0,539 m	6,622 m